

Le PROJET HOSPITALIER de TERRITOIRE

Les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) sont l'innovation de la loi de modernisation du 26 janvier 2016.

Il s'agit d'une structure de coopération entre les établissements publics de santé d'un territoire.

Le GHT Santé 41 est né en juillet 2016.

Notre GHT rassemble les sept établissements publics de santé du département du Loir-et-Cher.

Au centre, le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois assure le rôle d'établissement support, c'est-à-dire qu'il coordonne certaines missions pour l'ensemble du groupement, même si tous les établissements continuent de fonctionner de façon autonome.

Le GHT Santé 41 est constitué de femmes et d'hommes motivés et impliqués au quotidien auprès des patients, des résidents et de leurs proches.

Tous ces acteurs s'engagent pour fluidifier les prises en charge, éviter les ruptures dans les parcours et dépasser les murs de l'hôpital pour aller vers la ville et le territoire.

LE GHT SANTÉ 41 QUELQUES CHIFFRES

47 662 séjours en MCO

3 743 lits et places

1 077 848 journées d'hospitalisation

5 632 professionnels dont **390** médecins

378 000 000 € de budget d'exploitation



1



UNE MUTUALISATION DE CERTAINES FONCTIONS SUPPORT

Les textes prévoient de façon obligatoire que certaines missions seront assurées par l'établissement support :

La gestion des systèmes d'information :

Le GHT Santé 41 a fait le choix d'un système d'information unique et convergent, c'est-à-dire qu'à l'horizon 2021, les établissements du GHT utiliseront les mêmes outils informatiques, notamment un dossier patient unique

Un département de l'information médicale (DIM) de territoire :

pour permettre une analyse de l'activité de tous les établissements membres du GHT

La coordination de nos plans de formation

avec notamment une fusion des écoles IFSI-IFAS

Une politique d'achat commune :
pour apporter les meilleures prestations aux meilleurs coûts

UN PROJET MEDICO-SOIGNANT PARTAGÉ

Le projet du GHT Santé 41 va au-delà des exigences légales et réglementaires : il met en avant la synergie entre le personnel médical et le personnel soignant grâce à l'élaboration d'un projet médico-soignant partagé.

8 parcours de santé spécifiques ont été priorisés :

- L'amélioration de la prise en charge des cancers
- Le renforcement des prises en charge des risques neuro cardio vasculaires et respiratoires
- Le développement des soins palliatifs
- La coordination et l'amélioration des prises en charge en santé mentale
- La promotion des liens intergénérationnels et des solidarités
- L'optimisation des recours aux plateaux techniques
- L'amélioration de la prise en charge des situations aigües et le schéma territorial de la permanence et de la continuité des soins
- Le développement des spécialités d'organes médicales et chirurgicales

2



LA CONSTRUCTION DU PROJET

Ce projet est le fruit d'une longue réflexion, entamée depuis 2014. Des groupes de travail ont été constitués de façon pluriprofessionnelle et inter-établissements.

Dans chaque groupe, des professionnels d'horizons divers, venant de tous les établissements membres du GHT, ont échangé librement et ont appris à travailler ensemble. Chaque groupe a commencé par dresser un état des lieux de la situation, et a identifié quelles étaient les améliorations qui pourraient permettre une prise en charge encore plus efficace des patients et de leurs proches.

Le PHT, c'est :



16 groupes de travail

8 axes prioritaires

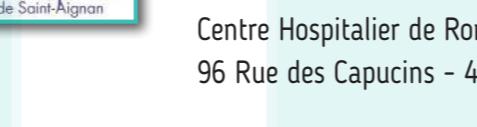
6 thématiques transversales

Plus de 100 acteurs mobilisés pour la rédaction

Plusieurs 100aines d'heures de travail en groupes



SANTÉ 41



Centre Hospitalier Simone Veil de Blois
Mail Pierre Chariot - 41016 Blois

Centre Hospitalier Antoine Moreau de Montoire
13, rue Saint-Laurent - 41800 Montoire-sur-le-Loir

Centre Hospitalier de Montrichard
14, rue des Bois - 41400 Montrichard

Centre Hospitalier de Vendôme
98 Rue Poterie, 41100 Vendôme

Ensemble pour prendre soin
ensemble pour regarder
et agir dans la même direction

SANTÉ 41
Groupement Hospitalier
de Territoire
du Loir-et-Cher

